



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du CHER – Arrondissement de VIERZON –  
Commune de MEHUN SUR YEVRE

Code nature : 7.5.1 Demandes de subventions

## DECISION

### **PORTANT SUR LA DEMANDE D'UNE PART DE DOTATION INTERCOMMUNALE DE SOLIDARITE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES**

**Objet : Acquisition et installation de jeux extérieurs au Jardin du Duc de Berry – Phase 3**

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Mehun-sur-Yèvre en date du 22 septembre 2020 (n°105/2020) donnant délégation au Maire dans son alinéa n°26 pour demander des subventions,

Considérant que qu'il est nécessaire de remplacer des jeux vétustes situés au Jardin du Duc de Berry par des jeux de type médiéval comprenant 25 fonctions ludiques ;

### **DECIDE**

**Article 1** : De demander une subvention dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité attribuée par la Communauté d'agglomération de Bourges ;

**Article 2** : d'acquérir ces nouveaux jeux de type médiéval ;

**Article 3** : d'arrêter le plan de financement comme ceci (*montants en € HT*) :

- Coût des travaux : **38 039,00 €**
- Financement : **38 039,00 €**
  - Bourges Plus 19 019,00 € (50,00 %)
  - Fonds propres 19 020,00 € (50,00 %)

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à Mehun-sur-Yèvre, le 13 avril 2023

Le Maire,  
Jean-Louis SALAK

